



19 mars 2021

Bonjour,

L'élection au poste de la secrétaire -trésorière générale de la Grand loge de l'AIM aura lieu le 24 avril 2021.

Tous les autres postes n'ont pas été contestés. Conformément à l'16 de l'article III des Statuts de la Grand loge, la STG est la gardienne de tous les bulletins de vote et de toutes les feuilles de dépouillement, et les scrutateurs des élections de la Grand loge << sont pleinement responsable du dépouillement des bulletins de vote. >>

Les bulletins de vote d'absents sont traités par la Grand loge conformément à l'avis qui a été fourni en décembre 2020. En raison de retard dans le courrier, un changement a été apporté pour prolonger la période de réception des bulletins de vote afin d'assurer une participation maximale des membres : tous les bulletins de vote d'absents doivent être retournés afin qu'ils soient postés au plus tard le 22 avril 2021 et reçus par la Grand loge au plus tard le 29 avril 2021.

Les membres peuvent demander de voter par bulletin de vote d'absents, s'ils : (1) résident à plus de 40km du lieu désigné, ou (2) sont au travail pendant les périodes de mise en candidature ou de bulletins de vote de la section locale; ou (3) sont confinés en raison d'une maladie ou d'une blessure, y compris des préoccupations liées au vote en personne en raison de la Covid-19 : ou (4) sont en conge admissible en vertu de la loi sur les congés pour obligations familiales ; ou (5) sont des travailleurs en vacances ou des retraités à plus de 40 km de leur résidence le jour du scrutin; ou (6) sont en service officiel; ou (7) sont en affectation de voyage de l'employeur; ou (8) sont en conge militaire.

Les demandes de bulletins d'absents doivent être faites à la Grande loge au plus tard le 12 avril 2021 à l'adresse suivante : IAM, Suite 310, 18, Wynford Drive, Toronto (Ontario) M3C 3S2.

Syndicalement,

Bradley Phillips

Secrétaire Archiviste S.L. 869





March 19, 2021

Hello,

The IAM Grand Lodge election for the position of General Secretary Treasurer will take place on April 24, 2021. All other positions were unopposed. Pursuant to the IAM Constitution Article III, Section 16, the GST shall be the custodian of all ballots and tally sheets and the Grand Lodge election tellers << shall have full charge of the counting of ballots.>>

Absentee ballots are being handled by the Grand Lodge in accordance with the notice that was provided in December 2020. Due to delays in the mail, one change was made to extend the period for receipt of the ballots to ensure maximum participation by the members: all voted absentee ballots must be returned so that they are postmarked on or before April 22, 2021 and received by the Grand Lodge on or before April 29, 2021.

Members may request to vote by absentee ballot, if they: (1) reside more than 40km from the designated nominating/balloting location, or (2) are at work during the times of the local lodge nominations or balloting ; or (3) are confined because of illness or injury including concerns about voting in person due to Covid-19; or (4) are on leave qualifying under family leave law; or (5) are working members on vacation or retirees more than 40km away from their residence on election day; or (6) are on official IAM business; or (7) are on employer travel assignment; or (8) are on military leave.

Requests for absentee ballots must be made to the Grand Lodge on or before April 12, 2021 at the following address: IAM, Suite 310, 18, Wynford Drive, Toronto, Ontario, M3C 3S2.

In solidarity,

Bradley Phillips

Recording Secretary L.L. 869

